

PUBLIÉ LE 17/10/2025 - MIS À JOUR LE 13/01/2026

Point de situation sur l’approvisionnement en médicaments psychotropes en France au 9 octobre 2025

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Dans le cadre de sa mobilisation dans la lutte contre les pénuries en psychotropes, l’ANSM a de nouveau réuni les représentants des patients, des professionnels de santé, des acteurs de la chaîne du médicament, ainsi que les institutions concernées, le 9 octobre 2025, afin de réaliser un point de situation sur les tensions d’approvisionnements de ces médicaments.

Cette rencontre a permis d’informer les représentants des professionnels de santé et des patients de dégradations récentes de la disponibilité de deux nouveaux médicaments antipsychotiques : la rispéridone injectable ainsi que la chlorpromazine en comprimé. Elle est également l’occasion pour l’Agence de recueillir les retours de terrain et de suivre au plus près la situation.

Dégradations récentes de la disponibilité de certains médicaments

Rispéridone injectable (médicament antipsychotique)

Ce médicament fait l’objet de tensions d’approvisionnement sur les dosages 25 mg/2 ml et 50 mg/2 ml et il est en rupture de stock sur le dosage 37,5 mg/2 ml, depuis octobre 2025. Afin de favoriser l’accès des patients à des traitements adaptés, nous avons publié une actualité pour informer les représentants des professionnels de santé et des patients des conduites à tenir. Dans ce contexte, il leur est demandé de différer les initiations de traitement par rispéridone injectable et d’envisager un relais par la palipéridone injectable, conformément aux indications prévues dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP).

Le laboratoire a indiqué pouvoir compenser les reports de la rispéridone vers la palipéridone et qu’une amélioration de la situation est attendue en novembre 2025.

Chlorpromazine (médicament antipsychotique)

La chlorpromazine en comprimé est également en tension d’approvisionnement. Le dosage 25 mg est en tension d’approvisionnement, le 100 mg est en rupture de stock. Ces difficultés sont dues à des difficultés de production entrainant des décalages successifs d’approvisionnement. Le laboratoire s’est engagé à mettre à disposition des doses de 25 mg initialement destinées à un autre marché pour répondre à l’ensemble des besoins avant un retour à la normale prévu, sous réserve de confirmation de l’industriel, en décembre 2025. Dans l’intervalle, le dosage à 25 mg est à privilégier.

Suivi des psychotropes en tension d’approvisionnement

Quétiapine

La situation reste stable pour la quétiapine 50 mg LP. Ce médicament est distribué en quantité plus importante par les pharmaciens depuis plusieurs semaines, traduisant un report vers ce dosage en lien avec la persistance des difficultés sur les dosages 300 et 400 mg LP.

Pour les dosages 300 mg et 400 mg LP, la situation reste mauvaise sur l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement. La reprise progressive des approvisionnements en octobre devrait permettre d’améliorer la disponibilité en pharmacie de ces médicaments dans les semaines à venir. Des préparations magistrales en 100 et 150 mg à libération immédiate sont, elles, toujours disponibles, ceci afin de compenser l’absence de la forme à libération prolongée.

Téralithe (carbonate de lithium)

Les approvisionnements en Téralithe 400 mg LP annoncés pour septembre ont été mis à disposition permettant une

amélioration progressive de la situation sur le terrain depuis début octobre, qui devrait se poursuivre dans les prochaines semaines.

Concernant le Téralithe 250 mg LI, des retards ponctuels et une augmentation des ventes ces dernières semaines entraînent la poursuite de difficultés temporaires d'approvisionnement.

Un retour à la normale est attendu pour mi-novembre, d'après le laboratoire.

Venlafaxine

Concernant les médicaments à base de venlafaxine (37,5 mg LP et 75 mg LP), il y a une légère amélioration des approvisionnements. Des importations sont en cours dans le cadre du dispositif volontaire de solidarité européenne.

L'ANSM renouvelle son engagement actif dans le suivi et la gestion des situations de pénurie, avec l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement du médicament. Parallèlement à ces actions au quotidien, nous menons, en collaboration avec les représentants des psychiatres, des travaux de fond visant à renforcer la sécurisation à plus long terme de l'approvisionnement suffisant et continu en médicaments psychotropes sur le territoire français.

Un nouvel échange avec les représentants des patients, des professionnels de santé, des acteurs de la chaîne du médicament, ainsi que les institutions concernées sera organisé en novembre.

Pour des informations actualisées sur les approvisionnements des médicaments psychotropes par les laboratoires, nous vous invitons à consulter les tableaux de notre dossier « Santé mentale ».



Santé mentale